02.96.26.74.66

02.96.26.70.73

mairie.stbarnabe@wanadoo.fr

Saint - Barnabé

N° 454

JANVIER 2015

Horaires d'ouverture

De 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30 du Lundi au Vendredi et de 8h15 à 12h le Samedi

Le Maire et l'ensemble du conseil municipal vous invitent aux vœux du Nouvel An ainsi qu'au vin d'honneur le

DIMANCHE 11 JANVIER 2015 à 11H

à la Salle Polyvalente

Buffet campagnard à suivre avec participation de 8€

(Inscription impérative en mairie avant le 7 Janvier)

Ce document est à conserver.

Ne paraîtra que tous les 6 mois.

Infos pratiques

Institution	Numéro de téléphone
Mairie de Saint-Barnabé	02.96.26.74.66
A.D.M.R Loudéac – Maison des services – Rue Saint-Joseph	02.96.61.93.61
Bibliothèque	02.96.26.73.29
Centre anti-poison	01.40.05.48.48
Centre Hospitalier Kério - Pontivy	02.97.79.00.00
Comité Cantonal d'Entr'aide La Chèze	02.96.26.64.62
École privée – Rue Jeanne d'Arc	02.96.26.79.23
École publique – Rue Jules Ferry	02.96.26.75.07
Gendarmerie de Loudéac	17
Médecin ou pharmacie de garde	3237
Pompiers de Loudéac	18 ou 112 portable
Responsable Croix-Rouge sur Saint-Barnabé	02.96.26.74.25
SAMU	15
Service de portage de repas à Domicile	02.96.25.34.60
Service Obsèques (de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h)	0810.060.180
Taxi Coralie MARCADÉ – Transport Malades Assis	02.96.26.74.45
Taxi Maryse DORÉ – Transport Malades Assis	06.68.92.45.10
Trans'Cidéral	0 8100 22 22 22
Urgence dentaire (de 9h30 à 12h00, le dimanche matin et les jours fériés)	02.96.61.80.79

Horaires des déchetteries de Loudéac et La Chèze

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDÉAC 02.96.28.38.15	14H-17H45	9H – 12H 14H – 17H45	9H – 12H 14H – 17H45	9H – 12H 14H – 17H45	9H – 12H 14H – 17H45	9H – 12H 14H – 17H45
LA CHÈZE 06.72.78.54.35	-	9H – 11H45	-	9H – 11H45	-	9H – 11H45

Ouverture agence postale

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi de 9h à 11h45.

Membres du Comité Info :
M. Georges LE FRANC (Maire) – Mmes Jocelyne BOUTIER – Véronique LE GALLO – Christelle GAUTHIER – MM. Jean-Pierre ROUILLÉ – Thomas MAHÉO (Élus).
MM. Guy MACÉ – Samuel BRIAND – Patrick DONNIO – Alain LAGROST – Pierrick LASSALLE – Alphonse MARJOT – Marcel RUELLAND – Xavier MODICOM – Mmes Catherine GOOSSAERT – Huguette RUELLAND – Chantal JÉGLOT – Claudine FLÉHO (membres).

Le mot du Maire

Chers Amis,

Je vous présente au nom de toute l'équipe municipale, mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussites tant professionnelle que personnelle pour vous et tous vos proches, à ceux qui vous sont chers. Que 2015 vous apporte de bonnes choses, que cette année voit la réalisation de tous vos projets.

Bonne année à nos enfants qui nous suivent et qui sont l'avenir de notre pays, que ce soit une année d'efforts récompensés, d'épreuves réussies, et du travail pour ceux qui sont en recherche d'emploi.

Je voudrais avoir aussi une pensée pour celles et ceux qui ont souffert pour de multiples raisons et souhaite que cette nouvelle année leur soit plus favorable.

Bonne année pour Saint-Barnabé, pour les projets que nous développons, les efforts que nous déployons, afin de rendre la vie plus agréable et plus confortable à ses habitants.

Chers amis, tout d'abord, je vous parlerai des réalisations qui ont accompagné notre vie quotidienne tout au long de cette année 2014 avec, comme vous le savez, une équipe municipale renouvelée lors des élections de Mars 2014 à qui j'adresse toute ma considération et ma fierté.

Les principales réalisations…

Concernant la réfection de la rue Pierre Rouxel, le chantier n'a pas pris de retard malgré des conditions météorologiques pas toujours favorables, il a été fini avant les fêtes de fin d'année, joli cadeau pour les riverains de la rue qui ont été patients et pour tous les Barnabéens qui attendaient cela depuis un certain temps. Les notions de sécurité et d'accessibilité ont été les priorités du chantier.

Les travaux initiés dans la rue des Lavandières et le parking de l'école Mathurin Boscher ne rependront qu'en Février, trêve hivernale oblige…

Les travaux de rénovation thermique des 19 logements locatifs de la Résidence Champêtre ont été menés à leur terme par l'entreprise Barnabéenne « Carimalo Construction ». Plusieurs mois auront été nécessaires pour effectuer ces travaux de rénovation thermique et énergétique : isolation par l'extérieur, injection d'isolant, électricité et ventilation mécanique. Je peux vous dire d'ores et déjà que c'est une réussite, on peut considérer que ces maisons sont aux normes BBC.

Le logement 11, rue Général De Gaulle (ancien logement de fonction de l'école Mathurin Boscher) entrepris par l'ancienne mandature a été terminé au mois de Juin

Le nouveau lotissement BOCAGE, se remplit doucement, juste 3 lots vendus en 2014. Il reste encore 7 lots à vendre, nous allons faire le nécessaire pour relancer la publicité afin d'accélérer la vente de ces derniers (la conjoncture actuelle n'est pas favorable à la construction sur le plan national).
Un autre dossier important en cours a été l'organisation des temps d'accueil périscolaire (T.A.P.), il a fallu s'adapter puisque les deux écoles y participent. Face à cette obligation, il a été nécessaire de réorganiser le temps de travail de certains agents et d'embaucher un C.A.E.

Afin d'avoir un espace seulement dédié aux T.A.P., nous procédons en ce moment à l'aménagement et à la mise en conformité de locaux, (les salles annexes et les anciennes classes de l'école Mathurin Boscher), afin que les enfants soient accueillis dans des conditions optimales

De plus, depuis la rentrée de Septembre, les enfants des deux écoles sont regroupés sur la cantine municipale de l'école publique, pour une meilleure optimisation du fonctionnement de celle-ci.

Ensemble à nouveau, ils ont fini leur premier trimestre d'école par une après-midi récréative avec un spectacle de Magie offert par le C.C.A.S et un goûter de noël financé par l'Amicale Laïque et l'APEL.

Voilà chers amis, le rappel pour cette année. Ces investissements doivent nous permettre d'améliorer progressivement la qualité matérielle et environnementale de notre belle commune.

En phase préparatoire

Cette année, en terme de voirie et d'aménagement la priorité sera mise sur les effacements de réseaux électriques et téléphoniques (durant le premier semestre) et la réhabilitation de certaines canalisations d'eau potable (durant le deuxième semestre) tout particulièrement dans la rue Verlaine et la rue Général De Gaulle auxquels s'ajoutera un programme voirie hors agglomération de voies communales retenues dans le cadre du contrat de territoire (contrat avec le Conseil Général) signée par la mandature précédente.

Une année d'étude…

En effet, une étude importante va être réalisée, celle de la future station d'épuration qui nous permettra d'être aux normes pour la construction de futurs lotissements, celle-ci sera certainement construite 2016/2017. Une autre étude sera en cours en 2015 celle de la réfection de la voirie du lotissement des Venelles pour une réalisation en 2016 après les effacements de réseaux accomplis en 2015. Une étude sera mise en place pour la réalisation du futur lotissement à l'entrée de la commune en venant de Loudéac. La mise en place d'un site internet sera à l'étude aussi.

Nous nous pencherons sur les observations faites par le comité Bâtiments et le cabinet qui a été retenu pour l'étude de l'accessibilité sur les bâtiments publics afin d'entrevoir certains travaux.

Nous aurons aussi une étude d'un nouveau parc éolien en commun avec Loudéac qui sera situé au nord-ouest à proximité du village de Trohelleuc en Loudéac
Celui- ci sera présenté en 2015 aux habitants.

Cependant, en ce début 2015, une grande incertitude règne sur le devenir de nos collectivités. En effet, sur fond de crise européenne, les répercussions engendrées sur les budgets des Etats et par contrecoup ceux des collectivités territoriales, le gel annoncé des dotations de l'État impactera obligatoirement les finances communales. Tout cela se réalise sans visibilité à terme, l'ensemble du conseil municipal reste et restera très vigilant quant à l'impact de ces changements sur les finances et le devenir de notre commune.

Deux temps forts vont rythmer l'année 2015 : l'élection des nouveaux conseillers départementaux, les dimanches 22 mars et 29 mars, c'est un nouveau mode de scrutin, synonymes de nouveaux découpages de cantons, nous allons nous retrouver avec Loudéac, l'assemblée départementale sera renouvelée en une seule fois avec la parité et un tandem homme-femme dans chaque nouveau canton. En fin d'année nous aurons à élire d'autres conseillers, ceux de la région.

Voter est un acte citoyen, revendiqué par les populations privées de ce droit et pour lequel les générations qui nous ont précédées se sont battues, bien souvent au péril de leur vie. Accomplir son devoir d'électeur constitue un acte majeur de notre démocratie. C'est la raison pour laquelle je vous invite à venir voter et à faire voter.

Mes sincères remerciements et mes meilleurs vœux:

A l'ensemble des acteurs économiques de notre commune qui ont fait le choix de s'investir en zone rurale, aux présidents d'associations et bénévoles qui assurent des animations et activités tout au long de l'année et maintiennent du lien social, à toutes les personnes qui ont accepté d'apporter leur contribution éclairée dans les différentes commissions auxquelles elles consacrent de leur temps, à l'ensemble des employés communaux qui apportent leur savoir-faire, leur professionnalisme au bon fonctionnement des différents services, aux adjoints et élus qui, par leurs précieux conseils, ont à cœur de servir leurs concitoyens et de faire évoluer leur cadre de vie

L'équipe municipale est le socle indispensable pour les animations permanentes et l'avenir de notre commune.

Peut-on regarder avec optimisme cette nouvelle année qui commence ?

Je le souhaite, à condition de ne pas perdre de temps en polémiques stériles, en combats politiques dépassés, les idées que nous ne partageons pas ne sont pas nécessairement mauvaises, elles sont seulement différentes, alors essayons de prendre les bonnes idées de chacun, c'est la volonté de tous qui fera une France meilleure, plus ou moins juste, plus ou moins agréable à vivre.

Nous espérons tous un monde meilleur, plus fraternel, plus solidaire, n'est-ce pas là notre objectif à tous.

Que les nouveaux habitants qui ont fait le choix de construire un projet de vie sur la commune trouvent les réponses adaptées à leurs aspirations !

Au nom des élus, du personnel communal, je vous souhaite à tous, espoir, courage, réussite et santé pour l'année qui commence.

Bonne année à toutes et à tous

Votre Maire, Georges LE FRANC

Les événements forts de 2014

Élections municipales

50 ans de l'ASSB Foot

20 ans de la Micheline

18ème Rassemblement d'Un Saint-Barnabé parmi les Saint-Médard

Barnabéthon 2014

Vie communale

Conseil Municipal du 12 Décembre 2014 :

RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS AU 1er JANVIER 2015

Après avoir pris connaissance que les augmentations des tarifs des cantines scolaires ne sont plus encadrés par arrêté ministériel, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se baser sur l'augmentation des prix déterminée par l'indice INSEE, indice de la consommation des ménages hors tabac.
Pour 2014, on constate une augmentation de 0.38 % (indice INSEE - octobre)
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'augmenter le prix du repas de 0.38 %, qui passe de 2,63 € à 2.64 € à compter du 1er janvier 2015 ;
- En conséquence, le prix des cartes est fixé comme suit :

Nombre de jours par semaine	Tarif au 01/01/14 (Délib. du 9/12/2013)	Tarif au 01/01/2015
1 jour/Semaine	2,63 €	**2.64 €**
2 jours/Semaine	5,26 €	**5.28 €**
3 jours/Semaine	7,89 €	**7.92 €**
4 jours/Semaine	10,52 €	**10.56 €**

- En ce qui concerne les personnes susceptibles d'utiliser les services de la cantine, avec réservation préalable, les tarifs applicables au 1er janvier 2015 sont :

- Retraités et assimilés (invalides) : au prix facturé par Océane de Restauration
- Participants à des activités municipales (commissions) : 4,39 euros.

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

TARIFS AU 1ER JANVIER 2015 DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués en 2014 pour les locations de salles communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'appliquer une augmentation de 0,38 % aux tarifs précédents ;
- Et FIXE comme suit les tarifs à compter du 1er janvier 2015 :

CAUTION	(pour toute location de salles principales avec ou sans cuisine)	400 €

SALLE POLYVALENTE	
POUR UTILISATEURS LOCAUX	
Sonorisation	11.49
Repas sans cuisine	99.10
Repas avec cuisine	146.28
Deux repas journée avec cuisine (mariage…)	175.73
Deux repas journée sans cuisine	120.59
Après-midi dansant pour mariage	59.71
Bal, Fest Noz	99.10
Concours de belote, théâtre	49.50
Réunion association	Gratuit
Réunion partis politiques, organisation syndicale (campagne électorale…)	Gratuit
Exposition Art et Culture sans entrée, si salle libre	Gratuit
Autre utilisation avec vente ou entrées payantes	99.10
Salles annexes seules	9.69
Salles annexes seules pour activité commerciale	19.47
Salles annexes avec salle principale	3.95
POUR UTILISATEURS EXTERIEURS A LA COMMUNE	
Repas sans cuisine	175.73
Repas avec cuisine	289.61
Deux repas journée avec cuisine (mariage…)	316.52
Deux repas journée sans cuisine	205.10
Réunion association	37.26
Salle polyvalente utilisée pour activité d'une Association (à titre exceptionnel)	39.49

SALLE JEAN MOULIN	
Apéritif mariage	48.73
Mise à disposition à titre gratuit pour :	
Gymnastique	Gratuit
Danse Modern'jazz	Gratuit
Réunions	Gratuit
POUR UTILISATEURS EXTERIEURS A LA COMMUNE	
Réunions	26.61
UTILISATION POUR UN REPAS (contrat avec restaurateur) SI :	
➢ les autres salles municipales sont déjà louées	
➢ le nombre de convives est inférieur à 80 personnes	
➢ c'est un restaurateur de St-Barnabé qui s'occupe du repas.	
Repas sans cuisine	93.66
Repas avec cuisine	137.31
Deux repas journée avec cuisine	166.03
Mise à disposition avec chauffage	37.26
Mise à disposition sans chauffage	9.14

SALLE LES LILAS	
Apéritif mariage	43.75
Mise à disposition à titre gratuit pour réunions	Gratuit
POUR UTILISATEURS EXTERIEURS A LA COMMUNE	
Réunions	26.61

SALLE OMNISPORTS	
Association locale	196.15
Association extérieure	316.52

Autres locations **(si salle polyvalente non disponible)**	Idem salle polyvalente moins 10%

SUJETIONS PARTICULIÈRES	
Mise à disposition (vaisselle) avec chauffage Si locations successives à un même utilisateur, facturation d'une seule mise à disposition	39.49
Mise à disposition (vaisselle) sans chauffage	9.69
Mise à disposition du lave-vaisselle et sans cuisine	19.47
Par pièce de vaisselle manquante ou détériorée : plat assiette autres	9.40 3.72 1.25
Flutes à l'unité = 0.15 € 100 flutes 200 flutes	 15.40 30.80
(Depuis le 1er octobre 2010 – baisse des tarifs pour vaisselle neuve des barnabéens) **Vaisselle pour mariage** – lot de 75 pièces – restaurateur/particulier barnabéen **Vaisselle** – lot de 75 pièces – restaurateur /particulier hors commune Remplacement par pièce de vaisselle manquante ou détériorée : 1 assiette 1Verre – 1 couvert –1 tasse - 1 soucoupe	 13.31 34.59 5.68 1.71
Heure de nettoyage effectuée par les employés communaux, si les locaux sont restitués dans un état insatisfaisant – application d'un forfait de 7 heures	22
Réservation de la salle polyvalente la veille de son utilisation (avec retrait de la clé à 14 heures)	51.30

MATÉRIELS DIVERS	
Tables aux particuliers à l'unité Chaises à l'unité NB : Mise à disposition facultative, suivant disponibilité et si la salle n'est pas louée. La confirmation de la location se fera un mois avant la date de réservation	5.75 0.60
Associations de quartier non déclarées : location de matériel Montant plancher : loc. de la salle annexe à la salle polyvalente Montant plafond : loc. salle polyvalente sans cuisine + mise à disposition, divisé par 2 pour une association, divisé par 2 pour loc. de matériel Pour les associations de quartier déclarées	 Min.9.69 Max.34.64 Gratuit
Echafaudage par journée Montage, démontage, livraison	39.49 39.49
Scène à livrer à l'extérieur de St-Barnabé (4 heures pour montage et démontage)	176.00
Barrières associations locales	Gratuit
Barrières associations extérieures 3 jours maximum, l'unité Par journée supplémentaire	2.85 0.39

* Pour les associations locales à but non lucratif, une réduction de 50 % est accordée sur le présent tarif de location
La 2ème journée de location consécutive et les suivantes sont facturées 1/2 tarif.
Rappel : toute manifestation organisée par une association, ouverte à tous publics et demandant une participation financière, entraînera une facturation de la salle louée.

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

TABLEAU DES ÉFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2015

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 octobre 2014 décidant de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe.
Il y a lieu de modifier cette décision en annulant la création du poste et en créant un poste au grade d'adjoint d'animation de 2ème classe, la personne engagée devant assurer l'encadrement des temps périscolaires, leur animation et la direction de l'ALSH en juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de créer le grade d'adjoint d'animation de 2ème classe au premier janvier 2015 – Service Social - à temps complet ;
- SUPPRIME au niveau du service social un poste au grade d'adjoint technique ;
- Le nouveau tableau des effectifs sera donc le suivant à compter du 1er janvier 2015 :

Nombre	**Grade**	**Durée Hebdomadaire de Service**	**Observations**
Service Administratif			
1	Attaché	Temps complet	
1	Rédacteur principal	Temps complet	
1	Adjoint Administratif de 2ème classe	Temps complet	70 % à compter du 22/04/07
Service Technique			
3	adjoint technique de 2ème classe	Temps complet	
1	adjoint technique de 1ère classe	Temps complet	
Service Social			
1	Adjoint d'animation de 2ème classe	Temps complet	
3	Adjoint technique de 2ème classe	Temps complet	
1	adjoint technique de 1ère classe	Temps complet	

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

LOCATION DE TERRES COMMUNALES A LIONEL GOURIO

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la location de terres faite à Monsieur Jean-Yves JEGO dans la zone artisanale du Larhon est arrivée à son terme en septembre 2013, l'intéressé ayant cessé son activité.
Monsieur Lionel GOURIO est intéressé pour la reprise de ces parcelles.

Vu la délibération du 26 septembre 2003,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le changement de locataire à compter du 1er octobre 2013 ;
- RAPPELLE les parcelles mises en location et les tarifs :
  2 ha 41 a 44 ca avec une redevance annuelle calculée sur la base de 6 quintaux l'hectare avec une minoration de 20 % correspondant à :
  - section ZB n° 191 pour une surface de 94 ares 31 centiares
  - section ZB n° 176 pour une surface de 1 hectare 47 ares 13 centiares 94 a 58 ca avec une redevance annuelle calculée sur la base de 6 quintaux l'hectare avec une minoration de 80 % correspondant à :
  - Le tiers de la parcelle section ZB n° 117, soit 10 ares 16 centiares
  - Une partie de la parcelle section ZB n° 206 pour une surface de 84 ares 42 centiares
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail correspondant avec l'intéressé sachant que les parcelles se trouvant dans une zone d'activités, celles-ci peuvent être reprises à tout moment en cas de vente.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

VENTE DE FOURRAGE SUR PIED A YANN ROLLAND

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le prix de vente du fourrage sur pied correspondant à la récolte faite par M. Yann ROLLAND sur la parcelle communale du Bourgdio, parcelle cadastrée section ZD n° 14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE à 330 € le prix de vente du fourrage sur pied à M. Yann ROLLAND,
- Un titre de recette correspondant à cette somme sera émis prochainement au nom de l'intéressé,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

TERRAIN POUR LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION - ÉCHANGE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la nouvelle station d'épuration est envisagée sur la parcelle ZM n° 26 d'une superficie de 10 800 m2 – terre classée 1, route de La Chèze, appartenant à M. François MAHEO.
La station nécessite 2 000 m2 et la saulaie environ 8 000 m2 (réalisée dans un second temps après ouverture de la station)

Le propriétaire serait intéressé par un échange.

La Commune est propriétaire de la parcelle au Bourgdio, acquise en 2006 en vue d'une réserve foncière, cadastrée section ZD n° 14 d'une superficie de 3 ha 67 a 40 ca – terre classée 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DONNE un accord de principe à un échange entre la parcelle ZM n° 26 et une partie de la parcelle ZD n° 14 ;
- PRECISE qu'un bornage devra être fait sur la parcelle ZD n° 14 ;
- MANDATE Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires à l'avancement de ce dossier.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

PROGRAMME VOIRIE

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le comité voirie s'est réuni le jeudi 27 novembre et s'est rendu sur différents points du réseau routier communal.
Il a constaté et classé comme suit en fonction de l'état des voies communales (VC) hors agglomération (classement du plus dégradé au moins dégradé ou moins urgent) :

1- Sortie Coëtmeur jusque la RD – 550 m (VC n° 11)
2- De la RD jusqu'au Bas Blanlin – 1 200 m (VC n° 7)
3- Le Fossé jusque la RD – 700 m (VC n° 21 et 14)
4- voie de chez MARAY vers VC de La Chèze – 200 m (VC n° 4)

Pour rappel, le contrat de territoires validé avec le Conseil Général prévoit une subvention de 4 173 € pour un montant prévisionnel de travaux sur 3 000 m à hauteur de 100 000 € HT intégrant les voies ci-dessus.

5- Kermenan vers Blanlin – 750 m (VC n° 6)
6- Kerlaunay à la Ville Guéno – 800 m (VC n° 9)

⇨ En agglomération : parking de la salle omnisports
VC n° 66 – impasse des hortensias
VC n° 42 (en partie) – rue Rimbaud

⇨ Travaux d'entretien sur chemins ruraux (CR) – drainage - curage de fossés - point à temps – bi couches et bouchage de trous

- ✓ chemin de Magouéry (accès chez J-P GALLAIS) – écoulements à revoir avec busage dans l'immédiat + bicouche.
- ✓ chemin des Chanillards - la ville Calaire : saignées.
- ✓ Chanillards – Ville Guimard : grattage.
- ✓ chemin de Coicovec : bicouche.
- ✓ Kermenan – Sillé : bicouche.
- ✓ Voie d'accès aux maisons Travaillé et Le Ténaff : bicouche.
- ✓ Chemin d'accès à la maison GUERNIC : assainir la voie.
- ✓ Chemin de Kernivel : busage traversée de route.
- ✓ Ancienne route de La Chèze : grattage et trous à boucher.
- ✓ Du bois clos vers Biolo : grattage et point à temps.
- ✓ Biolo vers Le Relais : bicouche.

⇨ Bas-côtés à remblayer : route de St-Maudan et route de La Loge – la Croix Rouge

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- RETIENT les travaux suivants en voirie hors agglomération :
    1- Sortie Coëtmeur jusque la RD – 550 m (VC n° 11)
    2- De la RD jusqu'au Bas Blanlin – 1 200 m (VC n° 7)
    3- Le Fossé jusque la RD – 700 m (VC n° 21 et 14)
    4- voie de chez MARAY vers VC de La Chèze – 200 m (VC n° 4)
- Pour l'agglomération, les travaux retenus sont les suivants :
    parking de la salle omnisports
    VC n° 66 – impasse des hortensias
    VC n° 42 (une partie) – rue Rimbaud
- MANDATE Monsieur le Maire pour solliciter les estimatifs correspondants à ces travaux.

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

EXTENSION DU PERIMÈTRE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le périmètre du zonage de l'assainissement collectif a été déterminé par délibération du 23 avril 2004.

Une partie du village du Relay (16 habitations) doit être raccordée au dispositif d'assainissement collectif, mais, à ce jour, les travaux n'ont pas été réalisés et l'étude n'est pas démarrée.
L'estimatif des travaux, selon la formule retenue, va de 82 000 € TTC avec 415 ml à 90 000 € TTC avec 570 ml.

Une extension du périmètre est sollicitée afin de desservir en assainissement collectif le secteur du Champ de la Croix (250 m – 9 habitations – estimation à 45 000 € TTC) et La Motte au Loup en provenance de la rue Pierre Mendès France. L'estimatif pour les 18 habitations avec une unité de traitement et un poste de refoulement s'élève à 230 000 € TTC.
Sans poste de refoulement, les habitations de la Motte au loup, notamment celles de l'impasse des capucines, devraient se raccorder sur le réseau existant en passant sur des terrains privés et ainsi constituer des servitudes avec chaque propriétaire voisin.

Considérant que les contraintes des servitudes sur terrains privés sont incompatibles avec le réseau communal collectif d'assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable à l'extension du périmètre de zonage d'assainissement collectif en intégrant la rue Pierre Mendès-France jusque le Champ de la Croix, ce qui intègre neuf habitations,
- MANDATE Monsieur le Maire pour solliciter une étude de faisabilité avec un estimatif des coûts de prolongation du réseau et des possibilités de raccordement des différentes habitations,

- Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

RÉVISION DES TARIFS DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DU BOCAGE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le prix de vente des terrains du Lotissement du Bocage ont été revus par délibération du 14 février 2011 pour tenir compte d'un prix HT et d'un prix TTC et de la TVA à la marge. La base du prix de vente HT avait été retenue en fonction des montants plafonds fixés par la CIDERAL (20 € HT pour les Communes relevant de la 1ère couronne) : soit 19.98 € HT et 23.90 € TTC/m2

Pour un particulier acheteur d'un terrain en lotissement, l'achat va être soumis à la DMTO (droits de mutation) et la TVA à la marge.

Au 1er janvier 2014, la TVA est passée de 19.6 % à 20 % ; il a été nécessaire de revoir la TVA sur marge et le prix de vente HT des terrains du Lotissement : soit 20.56 € HT et 23.90 € TTC/m2

Le Conseil municipal, en novembre 2011, n'a pas mis en place la taxe d'aménagement pour ne pas surtaxer les ménages qui veulent construire (pour une maison neuve, la taxe est d'environ 500 €).

Dans ce lotissement, il reste aujourd'hui huit terrains à vendre sur les 18 initiaux. La vente des terrains est dans sa troisième année et après un démarrage rapide la première année avec la vente de cinq terrains, le marché semble stagner et seuls trois terrains ont été vendus cette année 2014.

Il y a lieu de réfléchir à l'intérêt de diminuer le prix de vente des terrains restants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de reporter sa décision afin de permettre à chacun d'étudier ce sujet avant de prendre une décision.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

PROJET ÉOLIEN

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des contacts qu'il a eu avec la filiale du Groupe GDF SUEZ, Futures Energies.
Futures Energies développe et exploite des projets éoliens à travers la France dont plusieurs parcs en Bretagne tels que celui de Plumieux/Saint Etienne du Gué de l'Isle.
La Société a identifié une zone propice sur le territoire de Loudéac et St-Barnabé.

La Société a sollicité le Président de la CIDERAL pour une rencontre afin de présenter l'avancée de leurs démarches après une réunion d'échanges avec M. LE HO de Loudéac et M. LE FRANC de St-Barnabé :

- Un premier accueil positif de la part des propriétaires exploitants de Loudéac
- Le Prochain lancement des études
- L'Installation d'un mât de mesure de vent
- Bénéficier de l'éclairage de la CIDERAL concernant la mise en place de l'investissement participatif sur ce projet éolien pour favoriser l'acceptation locale et proposer un projet de territoire aux habitants et aux collectivités.

Après un vote à mains levées de onze voix favorables (dont un pouvoir) à l'instauration d'un nouveau projet d'éoliennes sur la Commune et quatre abstentions (dont un pouvoir), le Conseil Municipal,

- DONNE un avis favorable au principe d'installation de nouvelles éoliennes sur le territoire ;
- CONSTITUE un groupe de travail pour réfléchir entre autre au dispositif de partenariat financier avec : MM le Maire, Alain LE FORESTIER – François BINET – Thomas MAHEO et Eric LE POTTIER
- La première réunion se fera en présence de Futures Energies

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE PROCÉDER, DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF de 2015, AU MANDATEMENT DES DÉPENSES DANS LA LIMITE DES CRÉDITS VOTÉS AU BUDGET PRÉCÉDENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise :

« …. Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette…..

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus….. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

▪ AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de tout nouvel exercice, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Sont concernées les dépenses suivantes POUR 2015 – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Chapitres concernés	Montant prévu en 2014	¼ du crédit prévu en 2015	intitulé
Chapitre 20	11 700 €	2 925 €	
Article 202	10 424 €	2 606 €	Frais-doc urbanisme
Article 2051	1 276 €	319 €	Logiciels
Chapitre 204	185 526 €	47 381 €	
Article 2041582	165 026 €	42 256 €	SDE
Article 2041641	20 500 €	5 125 €	
Chapitre 21	57 012 €	14 252 €	
Article 2152	3 863 €	965 €	Install.voirie
Article 21578	2 000 €	500 €	Mat. voirie
Article 2158	1 500 €	375 €	Mat. Technique
Article 2182	10 600 €	2 650 €	Mat. de transport
Article 2183	22 000 €	5 500 €	Mat. Bureau
Article 2184	2 000 €	500 €	Mobilier
Article 2188	15 049 €	3 762 €	Autres mat. divers
Chapitre 23	966 585 €	241 646 €	
Article 2312	2 000 €	500 €	Travaux sur terrains
Article 2313	396 985 €	99 246 €	Travaux bâtiments
Article 2315	567 600 €	141 900 €	Aménagements extérieurs

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE PROCÉDER, DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF de 2015, AU MANDATEMENT DES DÉPENSES DANS LA LIMITE DES CRÉDITS VOTÉS AU BUDGET PRÉCÉDENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise :

« …. Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette…..

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus….. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

▪ AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de tout nouvel exercice, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Sont concernées les dépenses suivantes POUR 2015 – Service ASSAINISSEMENT :

Chapitres concernés	Montant prévu en 2014	¼ du crédit prévu en 2015	intitulé
Chapitre 20	4 824 €	1 206 €	
Article 203	4 824 €	1 206 €	Etudes
Chapitre 23	15 000 €	3 750 €	
Article 2315	15 000 €	3 750 €	Travaux de réseaux et station

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

DÉMOGRAPHIE 2014

	2014	2013	1914
Naissances	**9**	13	30
Mariages	**4**	5	2
Décès	**8**	14	33

Au 1er Janvier 2015, la population totale est de 1299 habitants.

URBANISME 2014

Au cours de l'année 2014 (au 31/12/2014), -- dossiers d'urbanisme ont été déposés à la Mairie:

		2014	2013
Permis de Construire (6)	Dont :		
	- Maison	**3**	4
	- Rénovation et extension	**-**	0
	- Garages, abris de jardin, vérandas	**2**	3
	- Bâtiments à usage agricole	**1**	1
	- Extension entreprise	**-**	0
Certificats d'urbanisme		**28**	37
Déclarations Préalables		**21**	22
Permis d'Aménager		**-**	0
Permis de Démolir		**-**	0
Permis de construire modificatif		**-**	1
Autorisation de travaux		**-**	1

RÉUNIONS TENUES EN 2014

- CONSEIL MUNICIPAL 11
- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2
- COMITÉ INFORMATION 12
- COMITÉ FLEURISSEMENT 1
- COMITÉ BATIMENTS COMMUNAUX 1
- COMITÉ FLEURISSEMENT 1
- COMMISSION RÉVISION LISTES ÉLECTO. 5
- COMITÉ VOIRIE (Elus) 1
- COMITÉ LOGEMENT 1
- COMITÉ CANTINE -
- COMITÉ ÉTUDES & DÉVELOPPEMENT 3

Non compris la vie associative (Comités des Fêtes, ASSB, Bibliothèque, Société de Chasse, Club des Bruyères d'Arvor, Anciens Combattants, etc.).

SITUATION EMPLOI 2014

	FIN 2014	FIN 2013
Total demandeurs d'emploi	**87**	76
Hommes	**41**	35
Femmes	**46**	28

Ne sont pas recensés dans ces données, les salariés dont l'emploi a été supprimé, et qui se trouvent dans le cadre de plans sociaux, en contrat de conversion.

ÉTAT CIVIL DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014

Naissance : **Swan LE HELLO**, 11, rue Pierre Loti, né le 6 Décembre 2014 à Saint-Brieuc.

Décès : **Germaine MAUDIEU,** 9, rue de Bellevue, 95 ans, décédée le 12 Décembre à Noyal-Pontivy (56), inhumée le 15 Décembre à Saint-Barnabé.

HORAIRES DES MESSES

Dimanche 11 Janvier 2015 à 10h30

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (garçons et filles) nés en **JANVIER 1999** doivent se présenter en mairie afin que l'on procède à leur recensement militaire, munis du livret de famille. Les personnes nées avant cette période, et qui auraient omis de faire cette démarche, sont priées de se présenter le plus rapidement possible.

DEMANDEURS D'EMPLOI

A la date du 15 Décembre 2014, ils étaient 87 (Hommes : 41 et Femmes : 46).

PERMANENCE CYBERCOMMUNE

La Cybercommune (située près de l'agence postale) est ouverte le :

MERCREDI DE 16h15 à 18h15
(hors période de congés scolaires).

La permanence est assurée par M. Nicolas BESNARD.

PERMANENCES DE LA MISSION LOCALE POUR LES JEUNES DE 16 à 25 ANS

MARDI 6 JANVIER 2015
à la Mairie de :

La Chèze de 15h45 à 17h30 **Plémet de 14h00 à 15h30**

Permanences effectuées par **Mme Anne ANGOUJARD**
Il est préférable de prendre rendez-vous au secrétariat de la Mission Locale de Pontivy au 02.97.25.38.35.

COMMISSION DE FONDS D'AIDE AUX JEUNES

MARDI 13 JANVIER 2015 à 14h00

Mission Locale Centre Bretagne / Maison de l'Emploi
1, rue de la Chesnaie - B.P. 233 - 22600 LOUDÉAC

VOIRIE

MODIFICATION DES RÈGLES DE CIRCULATION

Les règles de circulation des rues « des Peupliers », « Paul Verlaine » et « des Ajoncs » sont modifiées par une nouvelle signalisation routière :

Mise en place de panneaux STOP :

↳ Intersection des rues « de L'ancienne Laiterie » et « des Peupliers »
(Dans le sens Coëtmeur → rue des Peupliers)

↳ Lotissement des Venelles : intersection des rues « Paul Verlaine » et « Pierre Rouxel »

↳ Lotissement des Ajoncs : intersection des rues « des Ajoncs » et « Pierre Rouxel »

LOGEMENTS COMMUNAUX A LOUER

1 T3 : 8 rue Jean Moulin 358€, libre au 01/01/2015

1 T3 : 12 rue Jean Moulin 358€, libre au 01/03/2015

1 Studio : au Foyer Social 169,18€, libre au 01/01/2015

COLLECTE DE JOURNAUX

Prochaines permanences à l'atelier municipal :

Le 09/01/2015 de 17h à 18h30

Le 10/01/2015 de 10h à 12h

Le 23/01/2015 de 17h à 18h30

Le 24/01/2015 de 10h à 12h

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA F.N.A.C.A.

Elle s'est déroulée le 28 Novembre 2014.
Une minute de silence a été observée à la mémoire de leur camarade André CALMÉ. Une médaille militaire sera décernée à Roland ROBIN.
La section compte actuellement 18 adhérents dont 3 femmes.
Félicitations à Monsieur ROBIN de la part de M. Le Maire et le Conseil Municipal.

Composition du bureau :

Président : Bernard GASTARD (depuis 35 ans)
Trésorier : Robert JOUET
Secrétaire : Roland ROBIN
Porte-drapeaux : René JOUET et Roland ROBIN

ÉLÉCTIONS MSA

En Janvier 2015, vous allez être appelés à voter pour vos délégués MSA.
Élus par vous pour 5 ans, ils agissent pour vos intérêts en participant à la mise en place des projets locaux et en animant la vie de vos territoires. Le prochain scrutin se déroulera du 12 au 27 Janvier 2015. A cette occasion, vous serez invités à élire dans votre canton vos nouveaux représentants.

LA MSA : votre régime de protection sociale
L'offre de guichet unique de la MSA permet de gérer l'ensemble de votre sécurité sociale : la maladie, la famille, la retraite, ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Vie scolaire

MENU DES REPAS SERVIS A LA CANTINE – JANVIER 2015

Lundi 5 Janvier	Mardi 6 Janvier	Jeudi 8 Janvier	Vendredi 9 Janvier
Taboulé Rôti de porc à la diable Haricots verts Yaourt sucré	Salade aux dés de fromage Haché de bœuf Sauce Ketchup Pommes noisettes Compote	Velouté de légumes Emincé de filet de poulet Gratin de brocolis Galette des rois briochée	Duo de râpées Dos de colin A l'armoricaine Coquillettes Flan vanille
Lundi 12 Janvier	**Mardi 13 Janvier**	**Jeudi 15 Janvier**	**Vendredi 16 Janvier**
Betteraves Bœuf bourguignon aux olives Semoule Mousse au chocolat	Crêpe au fromage Jambon grill Haricots blancs à la tomate Fruit	Carottes râpées Raviolis Compote pomme/ananas	Salade ruzinoise Filet de poisson meunière Au citron frais Printanière de légumes Yaourt pulpé
Lundi 19 Janvier	**Mardi 20 Janvier**	**Jeudi 22 Janvier**	**Vendredi 23 Janvier**
Salade aux dés de fromage Moelleux de poulet A la crème de basilic Purée Compote de pommes	Salade piémontaise Boulettes d'agneau Sauce tomatée Carottes vapeur Flan nappé caramel	Céleri rémoulade Macaronis à la carbonara Chou vanille	Crêpe à la tomate Cabillaud pané Sauce tartare Julienne de légumes Fruit
Lundi 26 Janvier	**Mardi 27 Janvier**	**Jeudi 29 Janvier**	**Vendredi 30 Janvier**
Saucisson à l'ail Colin du Pacifique A la crème de poivrons Gratin de choux fleurs Yaourt aromatisé	Salade Marco Polo Paupiette de veau au jus Petits pois très fins Maestro vanille	Potage Hachis parmentier maison Salade Fruit	Carottes râpées Rôti filet de dinde Sauce forestière Haricots verts Barre Bretonne & crème anglaise
Lundi 2 Février	**Mardi 3 Févier**	**Jeudi 5 Février**	**Vendredi 6 Févier**
Salade coleslaw Lentilles A la berrichonne Compote	Taboulé Emincé de volaille Aux oignons et raisins Carottes rissolées Ile flottante	Potage campagnard Saucisse de Strasbourg Ratatouille Crêpe au chocolat	Betteraves et maïs Gratin de pâtes au thon Fruit

Vous avez la possibilité de régler les repas par carte bancaire.

Arbre de Noël des écoles le 19/12/2014

PROGRAMME DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
Cycle du 5 Janvier au 7 Février

École Jeanne d'Arc

	CP, CE, CM
Lundi	Réalisation d'un Kamishibaï (petit théâtre japonais) Origami. Laurence et Maryline.
Mardi	Bricolage, activités manuelles. Laurence et Maryline.
Jeudi	Ateliers sportifs (Gym, Ping Pong…) Salle Polyvalente. Encadrant Cidéral, Laurence et Maryline.
Vendredi	Culture Bretonne, patrimoine Breton. Laurence et Maryline

Groupe scolaire Mathurin Boscher

	Grande Section	CP, CE, CM
Lundi	Danses Bretonnes Anne-France.	Danses Bretonnes Béatrice et Anne-France.
Mardi	Parcours d'équilibre. Béatrice.	Jeux de Raquettes Salle Omnisport Encadrant Cidéral, Béatrice et Anne-France.
Jeudi	Atelier Cuisine. Anne-France	Atelier Cuisine. Béatrice et Anne-France.
Vendredi	Jeux d'intérieur. Béatrice.	Jeux d'intérieur Béatrice ou Anne-France.

Temps d'activité Périscolaire Grande Section assurés par le personnel de l'École Jeanne D'Arc

Semaine 2	-	Réalisation d'une couronne des Rois
Semaine 3	-	Création d'un calendrier de l'année 2015
Semaine 4	-	Atelier d'Origami
Semaine 5	-	Confection d'un Arlequin articulé
Semaine 6	-	Création d'un masque de Carnaval

En complément des bricolages : jeux de société, lecture de contes, coloriages…

Vie associative et culturelle

ADOBUS

« La Parenthèse »

L'Adobus vient à ta rencontre…

Il sera présent sur ta commune le :

MERCREDI 14 JANVIER 2015
De 15h à 17h

Sur le parking de la Salle Polyvalente

LECTURE POUR TOUS

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Lundi de 16h30 à 17h30
Mercredi de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 15h00
Vendredi de 16h30 à 17h30
Samedi de 11h00 à 12h00

CLUB BRUYÈRES D'ARVOR

CAFÉ DE L'AMITIÉ & GALETTE DES ROIS

MERCREDI 7 JANVIER	Assemblée Générale, compte rendu moral et financier, élection du tiers sortant, accueil des nouveaux adhérents, reprise de cotisations…
Préposés : M. René JOUET – Mme Marie-Annick MARCADE – M. Pierre HARNOIS – Mme Marie-Pierre LE MARCHAND	

VÉLO LOISIRS

Toutes les personnes intéressées par la pratique du vélo le dimanche matin peuvent contacter le président, M. Marcel RUELLAND au 02.96.28.17.95.

Les sorties s'effectuent à partir de 8h ou 8h30, départ sur le parking de la Salle Polyvalente.

CLUB LES BÉBÉS

LES MATINÉES D'ÉVEIL

Ouvert aux jeunes enfants accompagnés d'un adulte (sur inscription pour les assistantes maternelles)

VENDREDI 23 JANVIER 2015

de 9h30 à 11h30 – Salle Jean Moulin

ÉCHOS DE L'A.S.S.B.

BASKET-BALL

http://www.assb-basket.ayosport.com

10/01/2015	SAINT-BARNABÉ - PLOUÉZEC
18/01/2015	UZEL – SAINT-BARNABÉ
25/01/2015	BRÉHAND – SAINT-BARNABÉ

La Galette des Rois aura lieu le Samedi 10 Janvier à 17h à la salle des Lilas

FOOTBALL

http://assbfoot.blogs.letelegramme.com/

Reprise des entraînements le 5 Janvier

11 JANVIER 2015

ASSB (A)	HÉNON (A)
ASSB (B)	GRACE-UZEL (A)

18 JANVIER 2015 (*Match amical*)

ASSB (A et B)	ROHAN

25 JANVIER 2015

ASSB (A)	LA PRENESSAYE (A)
ASSB (B)	PLUMIEUX (B)

Le Samedi 3 Janvier à 18h30 à la Salle Polyvalente, apéritif de la nouvelle année (encadrants, joueurs et supporters) et remise officielle de sweats et parkas en présence des sponsors.

➔ Dans vos agendas : POULET/FRITES de l'A.S.S.B. FOOT le Samedi 7 Février 2015, qu'on se le dise !!!

Les deux associations remercient chaleureusement UN SAINT-BARNABE PARMI LES SAINT-MÉDARD pour l'attribution d'un don de 200€ à chacune des sections pour leurs activités de formation

au profit des enfants de la commune.

Agenda

03/01/2015	Apéritif A.S.S.B. Football – Salle Polyvalente
07/01/2015	Assemblée Générale du Club Bruyères d'Arvor
10/01/2015	Galette des Rois A.S.S.B. Basket – Salle des Lilas
11/01/2015	Vœux du Maire – Salle Polyvalente – 11 h
16/01/2015	Conseil Municipal – 20h30
19/01/2015	Comité Études et Développement – 20h30
23/01/2015	Matinée d'Eveil
26/01/2015	Comité Info – 20h30

APPEL A PROJET – Lycée Xavier GRALL

Nous sommes 5 étudiants du Lycée Xavier Grall, nous avons rencontré M. Le Maire de Saint-Barnabé pour concrétiser un projet lié à nos études.

Un projet de lien social, ce dernier nous a donné son accord en signant notre convention.
Après repérage, nous avons souhaité réaménager un bâtiment désaffecté à proximité du terrain des sports.

Pour ce faire, nous passons un appel auprès de la population afin de nous aider à réaliser notre projet.
C'est tout d'abord un appel à la générosité des Barnabéens qui est demandé.

Nous avons besoin de différents matériaux entre autres :

- un bloc porte (de préférence blanc)
- un lavabo avec mitigeur
- un bloc fenêtre (2,10 X 0,65)
- de la peinture extérieure, des pinceaux, des rouleaux pour peindre
- White-spirit
- Planche de toiture.

Nous faisons appel aussi aux bonnes volontés…
Nous commencerons les travaux après les fêtes…
Merci d'avance.

Pauline, Cyrielle, Chloé, Nadège et Nicolas tous en terminale au Lycée Xavier Grall.

S'adresser à la Mairie.

Annonces commerciales

BAR – RESTAURANT
« Au Fer à Cheval »

Plats à emporter 5,50€ tous les jours sur réservation

Jeudis Gourmands

8 Janvier : Jarret-Frites
15 Janvier : Poitrine de veau farcie et rôtie
22 Janvier : Lapin aux pruneaux
29 Janvier : Souris d'agneau et cocos
5 Février : Tartiflette savoyarde

Pour toutes réservations : 02.96.26.74.09

Site : auferacheval-bretagne.fr Mail : contact@auferacheval-bretagne.fr

Congés annuels du 7 au 22 Février 2015 inclus

BAR – RESTAURANT
« L'Argoat »

M. & Mme François BUZULIER
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour l'année 2015

Mail : francois.buzulier@wanadoo.fr

Tél : 02.96.26.74.46